

QUESTIONS	RÉPONSES
Quelle est la taille minimum d'un groupe d'apprenants ?	D'un point de vue pédagogique, nous recommandons un minimum de 4 à 5 personnes inscrites par session. Cependant les opérateurs sont libres d'ouvrir des sessions pour moins d'inscrits au regard de leur modèle économique et organisationnel.
Quelle est la taille maximum d'un groupe d'apprenants ?	Nous recommandons un nombre maximum de 10 à 12 apprenants inscrits par session de formation.
L'opérateur de formation peut-il décider d'annuler une session de formation si le nombre d'apprenants est trop faible selon lui ?	Le cas échéant, l'opérateur peut faire la demande d'annulation au programme Cyclo-cargologie qui est garant de la programmation générale.
Les dates de formation sont-elles fixées par le programme en concertation avec les opérateurs sélectionnés ?	Le programme fait une proposition de volumes d'apprenants et de sessions. Sur cette base, les opérateurs proposent une programmation. En cas de blocage, les opérateurs et le programme s'accordent sur les changements nécessaires.
Les heures de formation annoncées doivent-elles tenir dans un nombre de jours minimum/maximum ?	Non, il n'y a pas de nombre de jours minimum ou maximum. C'est à l'appréciation de l'opérateur de formation qui doit les mentionner dans sa proposition de programmation.
Qu'entendez-vous exactement par "villes dans lesquelles les répondant.es pourront opérer" ? Par exemple, si la partie théorique (en intérieur) est dans une ville, et la partie pratique (en extérieur) est dans une autre ? Devons-nous indiquer les deux ?	Oui, il est important de préciser dans votre dossier de candidature la ou les villes dans lesquelles se tiendront les sessions de chaque module du ou des parcours que vous souhaitez dispenser.
Où retrouve-t-on la liste des villes dans lesquelles vous souhaitez voir se dérouler des formations? Je ne la vois pas dans le lien fourni.	L'ambition du programme est de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain. Nous avons choisi de laisser aux opérateurs le choix des villes dans lesquelles ils souhaitent se positionner. L'attribution du volume de sessions sera fait en fonction du nombre d'opérateurs, de leurs villes d'intervention et du potentiel de chaque territoire. A titre indicatif, selon notre étude de 2023 : "La grande majorité [des opérateurs de cyclologistique] (68%) sont présents dans les villes de plus de 50 000 habitants. Les villes accueillant le plus grand nombre d'opérateurs sont Paris intra-muros (34 opérateurs), Lyon (18), Bordeaux (14), Nantes (11), Lille (11) et Strasbourg (10)".
Il est indiqué une rétribution sur la base de 300 euros HT pour les interventions en "ateliers collectifs de travail et sessions tests". Parlez-vous de 300 euros HT par jour ? par atelier / session ? pour le total de la contribution apportée ? ... Concernant la base d'indemnisation pour la participation aux ateliers collectifs de travail sur les parcours, est-ce qu'il s'agit d'un coût/jour ou d'un forfait par parcours ?	Il s'agit d'une rétribution de 300 € HT par séquence d'une demi-journée et par personne.
Les 10% mentionnés de rémunération du programme sur les formations sont-ils déjà retranchés des montants annoncés, ou faut-il les déduire dans nos projections ? Concernant les 10% de rémunération du programme pour financer les évolutions et mises à jour nécessaires, est ce qu'ils sont déjà déduits des 600€ versés par le programme ou ils restent à déduire? Est ce qu'il serait éventuellement possible d'avoir des éléments sur la base de calcul du coût par apprenant ?	Les 10% annoncés pour la rémunération du programme sont déjà retranchés des montants annoncés dans l'AMI. Par exemple, pour le parcours Tronc Commun, il y a deux sources de financement pour le coût total de 1 500€/apprenant : 750 € par le programme CEE et 750€ par le cofinancement. Le programme finance donc 750 euros par apprenant dont 600 pour l'opérateur et 150 (10% du total de 1500€) pour les BÀV.
Le programme a-t-il ou va-t-il engager des discussions au national avec l'OPCO Mobilités, France Travail etc... pour favoriser les cofinancements ? Ou cela sera-t-il laissé aux opérateurs en local seulement ? Dans l'AMI il est indiqué que l'opérateur de formation sera mobilisé pour la recherche de cofinancement. Est ce que pour certains acteurs (je pense notamment à France Travail ou les OPCO) une coordination nationale est envisagée pour éviter que ces acteurs soient mobilisés plusieurs fois par différents opérateurs ? La question peut se poser également au niveau régional si il y plusieurs opérateurs sur une même région ?	Le programme Cyclo-cargologie est déjà en contact avec certains de ces organismes au niveau national, notamment l'OPCO Mobilités. Il est attendu des opérateurs qu'ils fassent le relai avec leurs correspondants locaux.